

# Note de présentation brève et synthétique du BP 2019

---

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note est destinée à renforcer l'information des citoyens et des élus et à faciliter la compréhension du budget.

## *Introduction*

Le Budget Primitif 2019 voté le 15 avril 2019 a été élaboré dans le respect des objectifs développés à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire.

Grâce à un budget d'investissement adéquat, et sans équivalent dans toute l'histoire de Valras-Plage, le renforcement de l'attractivité de la Ville est poursuivi concrétisant ainsi un projet municipal ambitieux et raisonné tout en maintenant la qualité du service rendu aux Valrassiens et en préservant les fondamentaux budgétaires.

Le BP 2019 s'inscrit dans la continuité de nos modes de gestion :

- Une dette sécurisée
- Des dépenses d'équipement financées jusqu'en 2021
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- Une fiscalité stable

Les points suivants seront développés ci-après :

- Le contexte financier
- Les priorités du budget
- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissement
- La dette

## *1-Le Contexte financier*

- La loi SRU : pas de pénalités en 2019 pour non-respect de cette loi en termes de carence de production de logements sociaux.
- Stabilité de la DGF (dotation globale de fonctionnement) mais application de l'écrêtement à savoir une retenue complémentaire de 25 000€ en 2019.
- Les valeurs locatives cadastrées augmentent de 2.2% (contre 1.24% en 2018).
- Poursuite de la réforme fiscale consécutive à la suppression de la TH engagée depuis 2018. Il s'agit d'un dégrèvement progressif de la taxe d'habitation en trois ans sous condition de ressources. Pour notre commune pas de perte de recette, la compensation est à l'euro près.

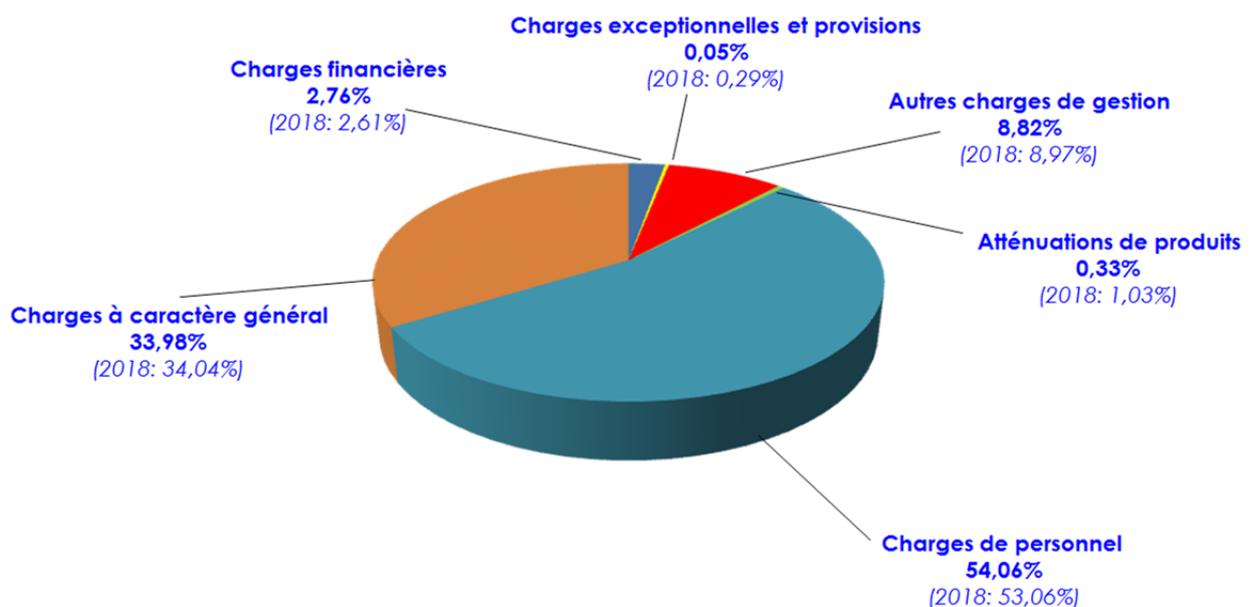
- Le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux pour l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatifs (-0.31% pour l'Euribor 3 mois). De même les taux fixes sont historiquement bas.

## 2-Les priorités du budget

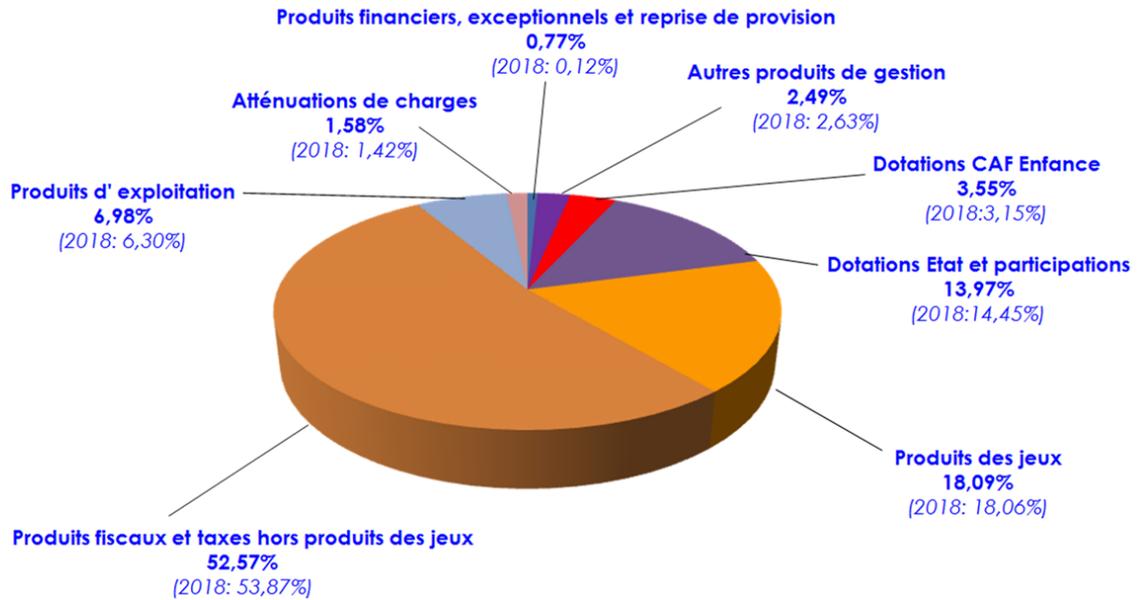
- La fiscalité demeure stable sans augmentation des taux communaux :
  - Taxe d'habitation 9.97%
  - Taxe foncier bâti : 15.07%
  - Taxe foncier non bâti : 37.36%
- En termes de budget de fonctionnement le contrôle de gestion sera renforcé pour respecter la contrainte légale en vigueur depuis 2018 (augmentation limitée à + 1.2% maximum).
- En termes de budget d'investissement la priorité demeure la finalisation des projets structurants du mandat plus particulièrement celui de l'aménagement du centre de la station.

## 3-Budget de fonctionnement

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



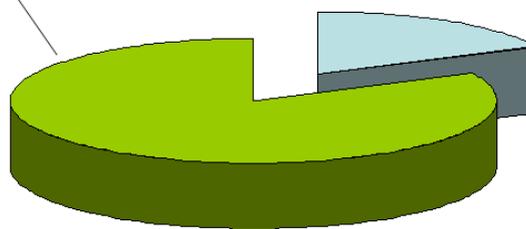
## Répartition des recettes réelles de fonctionnement



### 4-Budget d'investissement

Un effort d'équipement exceptionnel en 2019 d'un montant de 8 649 802€ dont 7 162 325 € d'opérations nouvelles, travaux en régie 300 000€ et reports 1 187 475€

**Investissements de développement**  
7 104 387€ / 82,13%



**Investissements récurrents  
dont travaux en régie**  
1 545 415€ / 17,87%

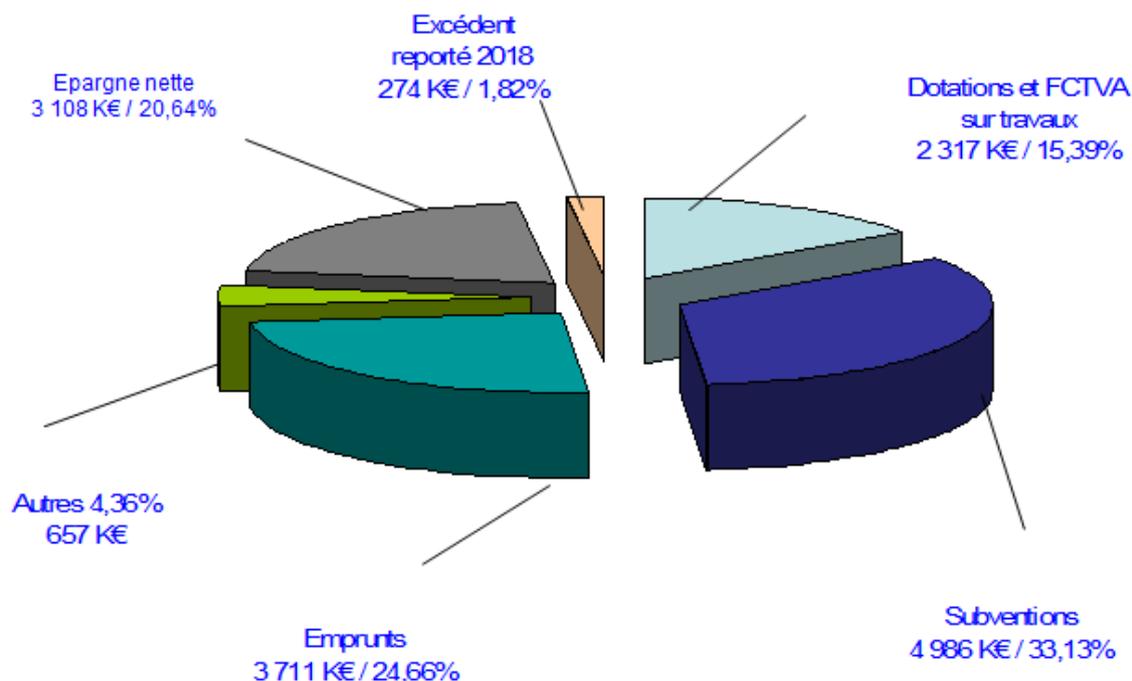
Les principaux investissements de développement :

ZAC Espace évasion	769 K€
Accessibilité aux PMR	53 K€
Avenue du Casino (décomptes définitifs)	357 K€
Aménagement centre de la station	5100 K€
Dispositifs de sécurité routière	50 K€
Travaux écoles	50 K€
Espace associatif Guy Combes	228 K€
Aménagement nouveau boulodrome	76 K€
Aménagement pôle jeunesse	186 K€
Gradins du Palais de la mer	200 K€

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription d'un crédit d'emprunt maximum de 4 007K€ (BP + Reports).

La ville puisera d'abord dans la réserve de financement de 1 370K€ d'emprunt auprès de la Société Générale disponible au 01/01/2019. Le reste, soit un maximum de 2 637K€, sera négocié au moment le plus opportun et sera fonction du taux de réalisation des travaux d'équipement ainsi que des versements des subventions. Les tirages seront échelonnés suivant les besoins planifiés sur notre plan de trésorerie.

## Les dépenses d'équipement financées de 2019 à 2021 comme suit:



## 5 – Une dette saine et sécurisée

Tous les emprunts de la ville sont classés en 1A (grille Gissler).

La dette est répartie entre plusieurs établissements prêteurs, résultat d'une pratique systématique de mise en concurrence entre les prêteurs potentiels du marché et la volonté de la diversification.

La dette de la commune ressort à 11 286 914€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un taux actuariel de 1.87% et une durée de vie résiduelle de 12 ans et 10 mois.

La répartition de la dette par type de taux en début d'année est reprise dans le tableau suivant :

Position de l'encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Encours au 1er janvier 2019	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	6 412 533	56,8%	2,90%	15 ans	11	1A
Taux fixes	6 412 533	56,8%	2,90%	15 ans	11	1A
Taux monétaires	4 874 381	43,2%	0,51%	10 ans	9	1A
Euribor 1 mois	630 000	5,6%	0,51%	10 mois	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	1 000 000	8,9%	0,47%	8 mois	1	1A
Euribor 3 mois	1 253 333	11,1%	1,33%	11 ans et 8 mois	1	1A
TAG 3 mois	1 259 690	11,2%	0,03%	15 ans et 1 mois	2	1A
TMM	731 358	6,5%	0,00%	19 ans et 2 mois	4	1A
<b>TOTAL</b>	<b>11 286 914</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,87%</b>	<b>12 ans et 10 mois</b>	<b>20</b>	

Le ratio de désendettement au 31/12/2018 est de 4.83 années et pourrait évoluer compte tenu des investissements prévus en restant néanmoins bien éloigné des taux d'alerte.